



## RLPi : 2ème réunion publique



Après avoir évoqué le diagnostic territorial en mars dernier lors d'une 1ère réunion publique en visioconférence, la communauté urbaine a travaillé avec les communes à la rédaction du document qui va **réglementer** l'affichage publicitaire sur ses 73 communes. Les grands principes du zonage et du règlement vont être présentés au public lors d'une réunion ouverte à tous programmée **le mardi 23 novembre à 18h30**. Elle aura lieu à nouveau en visioconférence, pour favoriser la participation du plus grand nombre sans la contrainte de devoir se déplacer.

Les participants à cette 2nde réunion publique pourront prendre connaissance des avancées du projet relatives à :

- la construction du zonage : le règlement de publicité de Grand Paris Seine & Oise va en effet proposer un découpage du territoire en plusieurs zones établies d'après des morphologies similaires (centres-villes, axes structurants, zones commerciales...) ;
- les grandes lignes du règlement : pour chaque zone définie seront écrites des règles qui concernent l'implantation des panneaux publicitaires, leur format, leur nombre.

Pour s'inscrire à la réunion publique du 23 novembre 2021 : <https://rlpi.gpseo.fr/noter-dans-les-agendas>

Infos pratiques

Réunion en visioconférence

Contact

Service urbanisme 01 30 90 45 42